

# Déclaration commune



**Alliance Posidonia**

Tous engagés pour une Méditerranée vivante et préservée

## Contexte

L'herbier de Posidonies, *Posidonia oceanica*, est un écosystème pivot de la Méditerranée. Endémique, son rôle de nurserie et de frayère, de lutte contre l'érosion, de piège à carbone, et son importance dans les services écosystémiques rendus sont essentiels. La Posidonie occupe une place centrale dans les paysages sous-marins et la culture méditerranéenne.

Pourtant, malgré de nombreux statuts de protection, les pressions anthropiques liées à l'utilisation du littoral constituent toujours une menace pour la Posidonie. L'une d'entre elles concerne l'ancrage des navires. Les campagnes de sensibilisation menées ces dernières années ont favorisé la prise de conscience et préparé le changement. Elles doivent être renforcées et enrichies par de nouvelles approches mobilisant des modes de communication qui renforcent les synergies.

Dans ce cadre, un certain nombre de partenaires qui œuvrent en France depuis plusieurs années à la préservation de la Posidonie a décidé de constituer

**Alliance Posidonia** pour instaurer les conditions d'une dynamique collective forte et visible, capable de faire émerger une véritable prise de conscience auprès des citoyens, des plaisanciers et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux sur le littoral méditerranéen.

**Alliance Posidonia** se veut inclusive. Elle intègre dès à présent les acteurs suivants qui forment le comité de pilotage (par ordre alphabétique) : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse — Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Iles de Lérins & Pays d'Azur — Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM) — Fédération des Industries Nautiques (FIN) — Office français de la biodiversité (OFB) — Préfecture maritime de la Méditerranée — Office de l'Environnement de la Corse (OEC) — Région Occitanie — Région Provence-Alpes-Côte d'Azur — Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA) — Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO) — WWF France.

## Objectifs de la déclaration commune

La présente déclaration a pour objet de rassembler, autour d'objectifs et de principes communs, des organismes qui souhaitent s'engager dans **une dynamique collective de valorisation et de communication pour la préservation de la Posidonie en Méditerranée.**

**Alliance Posidonia** entend :

- Favoriser le déploiement pérenne d'une dynamique collective favorable à la préservation de la Posidonie au travers d'une large implication des acteurs socio-économiques et territoriaux, capable de modifier les perceptions et les comportements.
- Informer et sensibiliser tous les publics sur le rôle des herbiers de posidonie et des banquettes en vue d'une prise de conscience de la nécessité d'enrayer leur dégradation.
- Inciter l'adoption de comportements respectueux de la Posidonie et les valoriser.
- Inciter les décideurs (qu'ils appartiennent aux sphères politiques ou économiques, publiques ou privées) à intégrer la Posidonie dans leurs réflexions.
- Promouvoir les solutions pertinentes et valides scientifiquement, permettant de préserver les herbiers de Posidonie et les banquettes associées.

## Valeurs partagées

- Préservation de la Posidonie : le terme englobe toute initiative pertinente et non redondante permettant, dans le respect de la réglementation, de sensibiliser les différents publics sur le rôle et la valeur de la Posidonie, de réduire les impacts négatifs des usages sur les habitats reposant sur cette espèce, et de favoriser l'émergence de solutions préventives et/ou correctives.
- Esprit collectif et de coopération.
- Confiance et bienveillance.
- Liberté d'action : chaque signataire de la présente déclaration définit librement ses actions, ses moyens, ses modes de communication et son propre calendrier, dans le respect des objectifs communs et en toute transparence vis-à-vis des membres de **Alliance Posidonia**.

## Engagements des membres du comité de pilotage

- Promouvoir son appartenance à **Alliance Posidonia** ainsi que la dynamique en faveur de la Posidonie, notamment par l'utilisation de la signature commune la matérialisant.
- Se concerter sur les actions collectives à mener.
- Informer, sensibiliser et inciter à l'action son propre réseau d'acteurs ou d'influence.
- Respecter le périmètre d'intervention et de légitimité de chacun.
- Participer régulièrement aux comités de pilotage de l'**Alliance Posidonia**.
- Faciliter l'échange d'informations utiles à la dynamique collective.
- Favoriser la mutualisation de moyens humains, logistiques ou financiers en fonction des possibilités de chacun.

## Modalités de fonctionnement

- **Alliance Posidonia** est animée par un comité de pilotage (COPIL) qui se réunit au moins 3 fois par an et définit une feuille de route annuelle.
- Chaque COPIL est présidé à tour de rôle par un membre différent.
- Le Secrétariat du COPIL est assuré par le CPIE Iles de Lérins & Pays d'Azur.
- Un bilan des actions et du fonctionnement de **Alliance Posidonia** sera produit chaque année par le secrétariat.
- Les modalités de fonctionnement et d'engagement ont une durée de 5 ans et sont révisables.





Le 29 juin 2023 à Marseille.....